



le Petit BONHOMMIEN

N°317

MARS 2024

Chasse : de très bons résultats !

Les adjudications pour le renouvellement de nos baux de location de chasse ont été fructueuses pour notre commune, puisque celles-ci vont nous rapporter plus de 600 000 € brut sur les 9 années à venir. Un peu d'oxygène bienvenu pour les finances communales !

Vous trouverez également dans ce numéro des informations sur notre forêt communale, avec le bilan très positif de l'année 2023 ainsi que les perspectives pour 2024.

Nous abordons aussi la question de la RD415, qui soulève toujours des problématiques d'entretien, dont nous avons conscience et que nous vous expliquons en page 3..

Par ailleurs, toute l'équipe municipale vous attend nombreux à la Journée Citoyenne du 25 Mai, qui peut être une belle occasion pour tous d'échanger à propos de ces sujets, entre autres !

SOMMAIRE:

- p.2 à 11 : Infos Municipales
- p.12 : Vie de l'école
- p. 13-14 : Vie associative
- p.15 : Vie culturelle
- p.16 : Vie économique
- p. 17-18 : Rubrique Histoire
- p. 19 à 22 : Infos CCVK
- p. 23-24 : Infos utiles



RECRUTEMENTS :

Un agent technique polyvalent en milieu rural

Afin de renforcer l'équipe des Services Techniques, la Municipalité souhaite recruter une troisième personne. Temps plein : 35 h / semaine.

Missions principales :

Déneigement / Sablage - Entretien des routes et des chemins - Entretien des espaces verts - Réalisation de divers travaux en régie (maçonnerie, peinture, etc.) - Entretien des locaux - Relevés des compteurs d'eau - Entretien des réseaux eau / assainissement (y compris réservoir) - Entretien de la chaufferie communale - Réalisation des différents travaux et mise en place saisonniers (décorations du village pour Noël, Pâques, etc.) - Coupes d'arbres (sapins de Noël et arbres divers).

Acquérir au fur et à mesure les bases pour palier au remplacement du Chef d'équipe le cas échéant.

Missions complémentaires : Nettoyage des WC publics et des Ateliers communaux ainsi que des véhicules - Mise en place pour les manifestations - Evacuation des déchets communaux (sortie des poubelles ordures ménagères et déchetterie).

La fiche de poste détaillée est consultable sur notre site internet ou aux bureaux de la Mairie.

Merci de transmettre votre CV et lettre de motivation **avant le 5 mai 2024.**

par courrier à : Monsieur Le Maire,

MAIRIE

61 rue du 3^e Spahis Algériens

68650 LE BONHOMME.

ou par e-mail à : mairie-du-bonhomme@orange.fr

Plusieurs emplois saisonniers :

La Municipalité propose comme chaque année, des postes de saisonniers, sur des contrats de 15 jours à temps plein, pour les mois de juin à septembre.

Plusieurs postes aux services techniques, mais aussi aux services administratifs, **à partir de 18 ans.**

N'hésitez pas à adresser votre candidature à :

Monsieur Le Maire

Mairie du Bonhomme

61, rue du Spahis Algériens - 68650 LE BONHOMME

Tel : 03 89 47 51 03

Ou par e-mail sur : mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr

Merci de transmettre votre CV et lettre de motivation **avant le 31 mars 2024.**

ANIMAUX DOMESTIQUES :

Les animaux domestiques trouvés blessés sur la commune devront et seront rapatriés à la fourrière de la SPA d'EBERSHEIM, où ils seront pris en charge par le vétérinaire de l'association.

Merci de contacter directement :

SPA de Moyenne-Alsace, 55 route de Scherwiller,

67600 Ebersheim

Tel : 03.88.57.64.68



RD415 : rappel du fonctionnement pour son entretien

La RD415 qui traverse notre commune est une route classée « à grande circulation » et « convois exceptionnels ». Elle appartient à la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA), et à ce titre, **c'est bien la CeA qui est en charge de son entretien et des travaux y afférant.**

Nombreux ont été les mécontentements cet hiver en ce qui concerne l'état de cette route et les énormes ornières notamment.

La commune a dû à maintes reprises alerter les services de la CeA et leur demander de réagir. Plusieurs e-mails et appels, auprès de différents services ont été effectués, sans succès jusque mi-janvier.

La Commune a ensuite sollicité M. Le Président de la CeA, avec localisation précise, mesure des ornières et photos à l'appui, pour que l'entretien réclamé ait enfin lieu, début février.

Sachez que toute l'équipe municipale a bien conscience du problème et de la dangerosité de cette route, et que nous faisons tout notre possible pour obtenir son entretien auprès de son propriétaire la CeA.



VOIR EN PAGE 20 : TRAVAUX PREVUS SUR RD415 ENTRE KATZENTHAL ET KAYSERSBERG AU PRINTEMPS

LA CHASSE :

Conclusion de la procédure de renouvellement des baux de location

Comme nous l'avions déjà évoqué dans le dernier Petit Bonhommien, la Municipalité a travaillé sur le renouvellement des baux de chasse durant les derniers mois.

Voici donc les dernières évolutions de cette procédure, et surtout le bilan final, tant attendu.

Les lots de chasse étaient loués jusqu'au 1^{er} février 2024 pour 34.913,50 €/an pour 2090ha, soit une moyenne de 16,70 € à l'hectare :

* Lot 1 : 1 105ha : 21 213,50 €, soit 19,19 €/ha

* Lot 2 : 700ha : 10 000,00 €, soit 14,28 €/ha

* Lot 3 : 285ha : 3 700,00 €, soit 12,98 €/ha

De cette somme totale, il fallait défalquer :

- 3 000 € annuel en moyenne pour la protection contre les dégâts de gibiers
- 1 500 € annuel d'horaires d'assistance à Maître d'Ouvrage de l'ONF pour ces travaux
- la cotisation à la Caisse des Accidents Agricoles à hauteur d'environ 12 000 €/an
- la main d'œuvre des bûcherons intercommunaux pour la mise en place des protections en sus (pas de chiffrage car inclus dans l'ensemble des travaux annuels)

Le bénéfice était de 18.400 €/an, soit 8,80 € à l'hectare.



A compter du 2 février 2024 jusqu'au 1^{er} février 2033, s'ouvre une nouvelle période de location (baux d'une durée de 9 ans) de la chasse communale.

La procédure de relocation des baux de chasse, débutée au mois de juillet 2023, s'est effectuée en plusieurs étapes :

- La consultation de l'ensemble des propriétaires fonciers concernés sur leur volonté ou non d'abandonner le produit de la chasse (= les loyers de la chasse) à la Commune, courant de l'été 2023. En octobre 2023, la décision des propriétaires a été constaté : l'abandon des produits de la chasse à la Commune ;
- En octobre 2023, redéfinition des lots de chasse de la Commune : de 3 lots, la Commune passe à 4 lots de chasse :

N° LOT	Superficie (ha)	Dont forêt soumise (ha)
1 (Faurupt)	340,402	72,97
2 (Rossberg)	554,099	221,07
3 (Station Lac Blanc)	755,49	663,18
4 (La Verse)	440,841	261,76

Avec une réserve de chasse sur le lot 1 (Faurupt) à hauteur de 31,45 ha.

- A l'automne 2023, négociations de la relocation des droits de chasse en gré à gré avec le locataire sortant bénéficiant de son droit de priorité, qui n'ont pas abouti ;

- Fin d'année 2023, début de la procédure des adjudications :

- ♦ Les premières adjudications le 05 décembre 2023 avec un résultat infructueux,
- ♦ Les secondes adjudications le 16 janvier 2024 avec un résultat infructueux,
- ♦ Les troisièmes adjudications le 05 mars 2024 où les 4 lots ont été loués :

N° LOT	Superficie (ha)	dont forêt soumise (ha)	Mise à prix	Prix adjugé	Prix à l'Hectare	Adjudicataire
1 (Faurupt)	340,402	72,97	6.467,64 €	12.500 €	36 €	M. Pierre MAURER
2 (Rossberg)	554,099	221,07	10.527,88 €	25.000 €	45 €	M. Claude FREYERMUTH
3 (Station Lac Blanc)	755,49	663,18	10.576,86 €	15.576 €	20 €	ASSOCIATION CYNEGETIQUE DU BONHOMME
4 (La Verse)	440,841	261,76	8.375,98 €	13.000 €	29 €	ASSOCIATION CYNEGETIQUE DU BONHOMME
TOTAL	2090.832	1218.98	35.948.36 €	66.076 €	31,60 € (moyenne)	

Ainsi, la somme totale est de 66.076,86 € annuel pour 2090,832 ha, soit une moyenne de 31,60 €/ha.

Somme à laquelle, il faut ajouter 1.154,88 € pour la réserve de chasse sur Faurupt, soit 67.231,74 € pour 2.122,282 ha, soit une moyenne de 31,68 €/ha.

Ainsi, le bénéfice est porté à un peu plus de 52.000 € (en ayant soustrait les honoraires ONF et la cotisation à la caisse agricole)

Par ailleurs, **les baux seront désormais indexés sur l'indice des fermages et suivront son évolution (révision annuelle à partir de 2025)** et le remboursement des dépenses pour la protection contre les dégâts de gibier à hauteur maximum de 10% du prix du loyer sera demandé à chaque adjudicataire, suivant le cahier des charges type des chasses communales.

Les dernières étapes de la procédure :

- Signature des baux de chasse entre les adjudicataires et la Commune ;
- Les adjudicataires devront satisfaire à leurs obligations découlant du Cahier des Charges Type des Chasses Communales (dépôt de la garantie financière définitive (= montant du loyer annuel et 10% du premier loyer de chasse pour couvrir les dégâts de gibier autre que le sanglier en sus) et nomination d'un (des) référent(s) chargé(s) des relations et du dialogue entre le monde agricole, sylvicole et les autres usagers de la nature, le cas échéant ;
- Nomination d'un estimateur des dégâts de gibier autres que le sanglier par le Conseil Municipal ;
- Agrément des permissionnaires, associés et sociétaires de chasse et garde-chasse par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal se félicite donc d'avoir pu aboutir à une augmentation de 89 % du montant de la chasse annuelle pour la collectivité, dans un contexte de réduction d'environ 15 % pour les chasses voisines, et avec un prix à l'hectare qui se rapproche des chasses voisines (29 € / Ha en moyenne).

Un grand merci à Anaïs SIESS, notre secrétaire générale de Mairie, qui a su accompagner les élus de manière très efficace tout au long de cette procédure.



TALON REPONSE A RETOURNER EN MAIRIE avant le 4 mai 2024

NOM :

PRENOM(s) :

Age des enfants :

Participent à la Journée Citoyenne du 25 mai 2024

Merci de cocher les cases ci-dessous :

Matin : (nombre) personnes

Repas : (nombre) personnes

SIGNATURE :

COMMANDE GROUPÉE DE FLEURS

Comme chaque année, la municipalité vous propose de commander des géraniums pour vos balconnières et jardins.

Pépiniériste: Jacky MULLER de Illhaeusern.

Merci de bien vouloir commander **avant le 26 avril 2024 à la mairie** avec le chèque libellé à l'ordre de « Horticulture MULLER Jacky ».

La livraison des fleurs se fera aux ateliers le 14 mai, de 13h30 à 16h30.



VARIETES	Quantité	PRIX TOTAL
GERANIUM LIERRE SIMPLE		
Rouge 		
Rose 		
Blanc 		
Lilas 		
GERANIUM ZONAL		
Rouge 		
Blanc 		
Rose vif 		
Saumon 		
Lilas foncé 		
GERANIUM LIERRE DOUBLE		
Rouge 		
Rose 		
Blanc 		
Lilas 		
TOTAL		



Si vous êtes intéressés par ces fleurs, ce bon de commande est à déposer en Mairie **avant le 26 avril**.

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Montant total..... € (**chèque à joindre dès la commande, merci**)

Date :

Signature :



BILAN 2023

Récolte des bois et recettes d'exploitation :

En 2023, la forêt du Bonhomme a permis de récolter 9150 m³ de bois, dont 5496m³ de bois d'œuvre résineux façonnés, et 3654m³ en vente sur pied.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 569 103 € HT (dont 71 % en bois façonné, 29 % en bois sur pied), avec un prix de vente de 62 € / m³. Il convient d'ajouter à ces recettes le report du stock de l'année 2022 (17 780 €), pour obtenir un **total des recettes de 586 883 € HT.**

Dépenses d'exploitation et solde :

Les dépenses d'exploitation représentent 204962 € HT, auxquelles s'ajoute le coût des travaux patrimoniaux (sylviculture, infrastructure, protection contre les dégâts de gibier etc), soit un total des dépenses de 232 315 € HT.

Le solde de l'année 2023 (recettes - dépenses) s'élève à **354 568 € HT.**

Il s'agit donc d'une très belle année d'exploitation pour la commune, qui dépasse les estimations.

Préservation de l'environnement :

La forêt soumise du Bonhomme s'étend sur 1200 Ha.

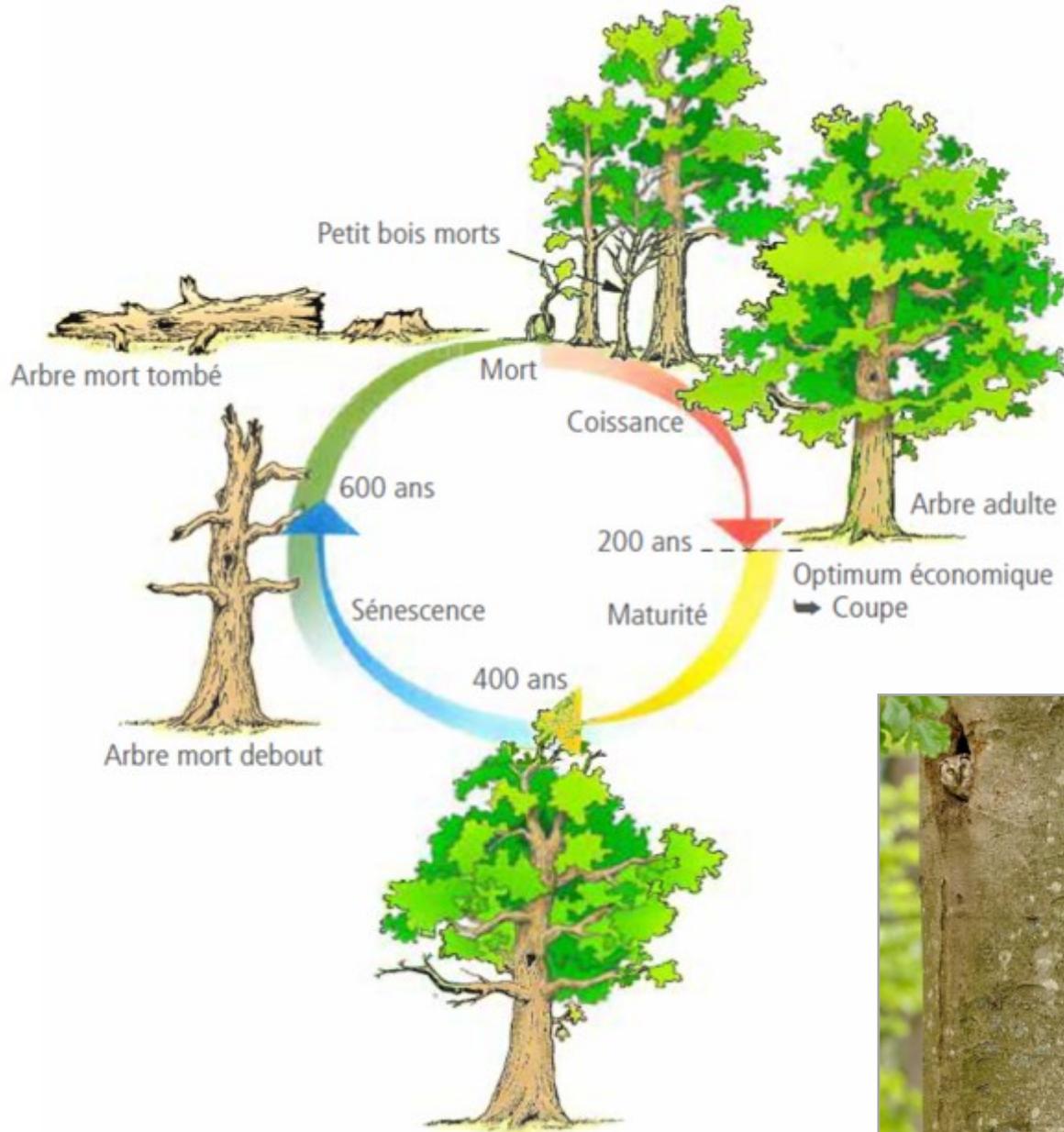
Sur l'année 2023, elle a pu stocker 168000 tonnes de CO₂ et en absorber 5712 tonnes.

Elle a produit 9600 tonnes d'oxygène, et a pu freiner 540000 m³ d'eau.



Martelage et biodiversité :

En 2022, 138 arbres morts et 284 arbres vivants ont été martelés, c'est-à-dire réservés pour la biodiversité. Ces arbres participeront donc au cycle complet de l'écosystème forestier, et apporteront de la matière minérale et de l'eau au sol. De plus, près de 300 arbres servant d'habitat à certaines espèces sont également protégés, comme des arbres à cavités, à trous de Pic Noir, à écorce décollée, à fentes, ou des arbres à grosses branches sèches.



Chouette de Tengmalm et pic noir
Photo : D. Hackel

PREVISIONNEL 2024

Pour l'année 2024, il est prévu des recettes d'un montant de 445 300 € HT (récolte d'environ 9000 m³ comme chaque année), avec des dépenses de 265 263 € (dont 216 190 € HT d'exploitation et 49 073 € HT de travaux patrimoniaux), avec une estimation du solde à 180 037 € HT.

CONSEILS MUNICIPAUX :

Les informations principales des Conseils Municipaux du 12 janvier et du 27 février :

RESSOURCES HUMAINES

1 - EN CAS DE SURCROÎT D'ACTIVITE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait utile d'ouvrir deux postes sur l'ensemble de l'année, afin de pouvoir engager momentanément et de façon urgente en renfort, des personnels supplémentaires, notamment au sein de l'équipe technique, comme l'année passée.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de créer deux postes d'adjoints techniques contractuels non permanent, à temps complet, en cas d'accroissement temporaire d'activité

2 - EMPLOIS SAISONNIERS ESTIVAUX

La période estivale étant synonyme de congés pour la majorité du personnel permanent, il est proposé de renforcer les équipes techniques et administratives par des postes de saisonniers, comme chaque année.

Pour le service technique : dix postes sur les mois de juin, juillet, août et septembre 2024 par période de 15 jours suivant les candidatures qui seront réceptionnées.

Pour le service administratif : trois postes sur les mois de juin, juillet, août et septembre 2024 par période de 15 jours.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et fixe la date limite des candidatures au 31 mars 2024.

3- RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2022

La Commune doit réaliser tous les deux ans, un Rapport Social Unique (RSU) qui a vocation à retracer les éléments essentiels de gestion des ressources humaines. Ce Bilan permet notamment d'avoir une vue d'ensemble sur les effectifs de la Commune et est un support essentiel pour l'établissement des Lignes de Gestion.

Synthèse RSU :

Données Générales : La Commune a employé 7 agents permanents dont 6 fonctionnaires de catégorie C et 1 contractuel, ainsi qu'1 contractuel non permanent dont la majorité est au service technique, pour environ 70 % de femmes, avec un âge moyen de 49,64 ans (71 % de plus de 50 ans).

Absentéisme : Toutes causes d'absence confondues (maladie ordinaire, congés maternité, paternité, accidents du travail, etc.), la Commune a un taux de 2,35 % (contre 20,82 % en 2021 : l'absentéisme suite à des maladies ordinaires de longues durées et un congés maternité). Aucun accident du travail.

Finances : La Commune emploie 6,53 agents en équivalent temps plein rémunéré. Les charges de personnel représentent 33,17 % des dépenses de fonctionnement (contre 38,68 % des dépenses de fonctionnement en 2021), ce qui représente 270.126,00 €.

Participation Santé et Prévoyance : La Commune a participé à hauteur de 3.568,00 € pour la Santé et 2.107,00 € pour la Prévoyance, ce qui revient à une moyenne de 595,00 € pour la Santé et de 301,00 € pour la Prévoyance par Agent.

Formation : 57,1% des agents ont suivi au moins une formation en 2022, représentant en tout 8 jours de formation, soit 1,1 jour par agent pour une somme totale de 8.067,00 €.

CONTRAT DE MAINTENANCE STIHLE

Renouvellement du contrat d'entretien chaufferie bois, chaudière fioul et aérotherme gaz auprès de STIHLE SAV CENTRE du 1^{er} mars 2023 au 30 avril 2026 : à hauteur de 2.580,00 € HT (contre 2.143,00 € HT pour la période 1^{er} mars 2020 – 30 avril 2023), soit 20% d'augmentation.

FINANCES

FIXATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget eau et assainissement s'équilibre suite aux différentes hausses du prix de l'eau et permet à nouveau d'investir. Est prévue cette année la finalisation de la démarche engagée visant à régulariser la situation de nos captages, c'est-à-dire l'achat des terrains où se situent nos captages, ainsi que la mise en place des périmètres de protection. Est également prévue la réhabilitation de la source GUILLEMAIN.

En 2023, l'assainissement pour le haut de la Vallée assuré par le service commun FLLBO auprès de la CCVK, a représenté 39.777,85 €. Pour 2024, le budget prévisionnel est de 40.667,87 €. En 2023, le résultat d'exploitation (section de fonctionnement) est excédentaire à hauteur de 64.973,87 € et à hauteur de 77.105,44 € en section d'investissement.

A ce jour, les prix sont les suivants :

- * EAU : **1,50 €** ;
- * TAXE D'ASSAINISSEMENT : **1,56 €** ;
- * REDEVANCE ANTIPOLLUTION : **0,35 €** ;
- * REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX : **0,233 €** ;
- * COMPTEUR D'EAU SEMESTRIEL : **7,00 €**.

Etant donné que le résultat d'exploitation est excédentaire en 2023, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer l'augmentation initialement prévue.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement resteront donc identiques pour 2024.

DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DE COTISATIONS 2024

Après avoir étudié les demandes de différentes associations, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

- L'UDSP 68 pour 160,00 € (8 Sapeurs-Pompiers Volontaires x 20 €) ;
- L'Ecole de Musique de la Vallée de Kayzersberg, pour un montant de 408 € (4 élèves x 10,20 € par mois sur 10 mois).

FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE CHALEUR

Le budget chaufferie municipale voit son excédent diminuer d'année en année en raison de l'augmentation des tarifs d'achat du fioul et de l'électricité et de l'augmentation des réparations de la chaufferie. Le budget ne dégager plus qu'un excédent de 8.934,59 € en 2022. En 2022, les tarifs ont été augmentés de 4%, en 2023, les tarifs ont subi une hausse de 15%. Les augmentations successives en 2022 et en 2023 ont permis de dégager un excédent de 33.936,94 € en fonctionnement. D'après les prévisions 2024, une provision de 10.000 € pourra être versée pour risques et charges d'exploitation. Ce qui permettra d'avoir provisionné 65.000 € en tout pour un éventuel changement de chaufferie à l'avenir.

L'électricité risque d'accuser une hausse de 15% (maximum établi par le bouclier tarifaire), le contrat d'entretien de la chaufferie a subi une hausse de 20%.

Le Conseil Municipal décide de répercuter l'inflation de 4,9 % de 2023 sur les tarifs de vente de chaleur, ce qui porterait les tarifs à :

- * ABONNEMENT (R2) : 53,57 € HT le kW en puissance souscrite pour l'année, soit 2,50 € HT d'augmentation (contre 51,07 € HT le kW en puissance souscrite pour l'année en 2023) ;
- * CONSOMMATION (R1) : 80,29 € HT le MWh, soit 3,75 € HT d'augmentation (contre 76,54 € HT le MWh en 2023).

Cotisation Ronde des fêtes :

La cotisation totale est de 1.082,00 € pour l'année 2024. Si la Commune n'y participe pas, cette somme est entièrement due par l'Association Comité des Fêtes,

Monsieur le Maire propose de participer pour moitié, soit à hauteur de la cotisation communale demandée de 541,00 €.

Considérant les besoins du Comité des Fêtes et les manifestations encourageant la vie du village organisées par ce dernier, le Conseil Municipal décide de participer, en cotisant auprès de la Ronde des Fêtes pour 2024 et les années à venir .

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **22 mars 2024 à 19h30** en Salle du Conseil.

Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur **www.lebonhomme.fr** ou sur simple demande à la mairie.

Association AAPPMA Les Truites du Bonhomme

Après avoir observé une minute de silence en mémoire de notre secrétaire, Dominique LOIGEROT, l'assemblée générale débute par le rapport de 2023 du trésorier, Roger Bleu, avec un solde de 23 116,74 €

En 2023, l'association a financé un faux plafond isolé pour la salle du chalet de pêche avec l'installation de plaques LED installées par M Gilbert PERRIN gratuitement. Des travaux de réparation de la digue de l'étang ont été réalisés pour un montant de 3500€ sans succès.

Nous avons vendu 34 cartes de pêche dont 20 cartes complètes, avec réciprocité avec l'association de Pêche de Lapoutroie.

La location de notre chalet de pêche nous a rapporté 1700€ pour l'année.

La vente des truites à l'étang a été de 11 680€ en 2023 avec 1285 kg de truites de GUIDAT d'ORBEY pour un montant de 8290€ ainsi que des factures de boissons de 1200€ Le résultat de l'année est très faible.

Un nouveau secrétaire a été désigné à l'unanimité : Daniel TRITSCHLER.

En 2025, c'est Monsieur Jérôme POUILLE qui remplacera Daniel.

En 2024, l'entreprise du Bonhomme André HENRY a changé 4 fenêtres et 2 portes-fenêtres.

Il reste à changer la porte d'entrée qui n'est pas sécurisée ni isolée. Les radiateurs électriques qui consomment beaucoup trop d'énergie devront être changés également.

Le 10 septembre 2023, nous avons invité les personnes qui avaient pris le service à l'étang de pêche ainsi que les anciens Présidents : Gérard et Philippe MASSERAN, à un barbecue et pêche gratuite. La journée a été très appréciée et sera renouvelée, le 15 septembre 2024.

Le samedi 7 septembre 2024, nous organiserons une pêche nocturne par équipe de 3 pêcheurs avec repas sanglier à la broche, avec flageolets et dessert. Les inscriptions seront prises au chalet de pêche les dimanches d'ouverture. C'est Daniel LAURENT qui a proposé cette nouvelle activité de pêche et qui en a la charge.

Nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux membres surtout des jeunes, la moyenne d'âge de notre Association commence à grimper dangereusement. C'est bientôt un club de retraités. D'autant que les tarifs pour les jeunes sont très intéressants :

> carte personne mineure : 25€ /an

> pour les moins de 12 ans, c'est 7€

Bien évidemment les adultes seront également les bienvenus.

UN GRAND MERCI A TOUTES LES PERSONNES QUI NOUS AIDENT, ainsi qu'à la Commune pour son soutien.





**OUVERTURE
ETANG DU VALLON**

« Venez pêcher truites et ombles dans un site remarquable ! »

OUVERT LES DIMANCHES

de 9h à 12h et de 14h à 18h

DU 2 JUIN AU 1ER SEPTEMBRE 2024



Amicale des donneurs de sang



Association Self Défense Musculation

L'association dispose à présent d'un espace cardio et étirements situé à côté de la salle de musculation.

« Un grand merci à Monsieur le Maire pour l'octroi de la salle et à Jean Martin et Charly pour la réhabilitation de l'ancien dépôt de pain. »

L'ASDM et les Jeunes Agriculteurs organiseront à nouveau le rassemblement de voitures anciennes au mois de juillet. La date reste à définir.

D'autre part les 2 associations organiseront une marche gourmande sur la commune du Bonhomme au mois d'octobre.

Nous vous tiendrons informés des dates retenues et des modalités de participations.



VIE CULTURELLE

REPAS DES AINES : LE 24 MARS

La Municipalité invite toutes, les personnes de plus de 70 ans, au traditionnel **Repas des Aînés**, le dimanche 24 mars, à partir de 11h45. Un succulent menu concocté par le Traiteur POIVRE ET SALE, du Bonhomme, est prévu, de quoi passer ensemble un très bon moment de convivialité !

Si vous n'avez pas reçu d'invitation, n'hésitez pas à le signaler en Mairie, les oublis peuvent arriver !

COMITE DES FETES :

Gros succès pour la soirée « années 80 » organisée le 24 Février dans la Salle des Fêtes, avec une affluence dépassant toutes les espérances ! Ambiance de folie, boules à facettes et flash-back vestimentaire étaient au rendez-vous !



A gauche : le « noyau dur » du Comité des Fêtes, BRAVO à eux pour l'animation du village !

A NOTER DANS VOS AGENDAS :

La **fête de la musique** se déroulera le samedi 15 Juin, et la programmation sera dévoilée courant mai.

La fête champêtre « **Oh les Welches** », aura lieu le 11 Août.

Plus d'informations dans un prochain numéro !



VIE ECONOMIQUE

Soutenez une maraîchère BIO du village !

Le Jardin de Francine, situé à Hachimette, propose une distribution de paniers de légumes (maximum 10 paniers), sous forme de panier hebdomadaire comme une AMAP, à retirer le jeudi soir entre 18h30 et 19h15 à partir du 1er juin et jusqu' au 30 novembre 2024.

La composition sera faite avec les légumes de saison et du jardin : salades, tomates, radis, fraises, etc Je m'engage à mettre 3 légumes différents et il sera au prix de 10€.

Pour un bon fonctionnement je propose un contrat entre les consomm'acteurs et le producteur avec un contrat d'engagement et son règlement annuel.

Si cela vous intéresse et si vous avez des questions n'hésitez pas à m'écrire par mail. bouadma.nabila@orange.fr



Eco-défis des artisans de la vallée de Kaysersberg



Artisans, artisans-commerçants de la vallée de Kaysersberg, engagez-vous en faveur de l'environnement et faites-le savoir auprès de vos clients !

Le label éco-défis vous permet d'être accompagnés gratuitement dans la réalisation d'actions concrètes dans différentes thématiques : eau, énergie, déchets, produits, transport et sociétal.

Participez gratuitement à **l'opération Éco-Défis 2024** organisée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et la Chambre des Métiers d'Alsace et :

- Relevez des défis concrets
- Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé
- Obtenez le label et gagnez en visibilité

Pour en savoir plus et découvrir les entreprises lauréates en 2023 : <https://www.cc-kaysersberg.fr/economie/label-eco-defis.htm>

Inscription : Contactez votre conseiller CMA au 03 89 20 26 79

"Ici vécut et mourut le 18 Juin 1953, l'As des As français..."

27 mars 1894, dans la petite commune vosgienne de Saulcy-sur-Meurthe, un ouvrier de scierie : Mr Fonck chante, heureux. Heureux car sa femme vient de lui donner un fils, qu'ils appelleront René. Sans le savoir ils regardent les premiers instants d'un enfant appelé plus tard à devenir un héros, une légende, un as...

Avant tout cela le petit René grandit, et souhaite devenir mécanicien. Mais à l'âge de 20 ans tout bascule. Il est appelé, comme tant d'autres à défendre la Patrie, nous sommes en 1914, la Première Guerre Mondiale à commencé.

Le jeune René fait dans un premier temps ses classes au 11^e régiment du génie d'Epinal, néanmoins ce n'est pas sur terre, dans la boue et le sang que René aspire à combattre, et son destin l'attend dans un combat plus technique, plus chevaleresque, plus héroïque à ses yeux : l'aviation.

Au début de l'année 1915, René réussit à se faire affecter dans l'aéronautique, à l'école Caudron du Crotoy, pour entamer sa carrière d'aviateur en tant que pilote d'une escadrille d'observation basée à Corcieux.

Lors de cette affectation, il réussit à deux reprises de forcer un avion allemand à atterrir derrière les lignes françaises, de véritables exploits qui lui valent d'être muté dans le groupe de chasse N103, une unité d'élite de la chasse française surnommée "Groupe des Cigognes".

C'est à ce moment que la légende de René Fonck va prendre forme, sa formidable acuité visuelle combinée à sa résistance naturelle à la haute altitude et une précision de tir sans égale feront de lui ce que les pilotes appellent alors un "as" c'est à dire un aviateur qui parvient à 5 victoires aériennes face à l'ennemi. Sa maîtrise du ciel est telle qu'aucun pilote allemand ne réussira même à répliquer face à lui. Fonck ne sera jamais touché par les pilotes allemands. Maurice Boyau, lui aussi un as avec 35 victoires au compteur témoigne :

" Fonck dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Ce n'est pas un homme, c'est un oiseau de proie. Là-haut, il sent l'ennemi, il en distingue nettement à 8 ou 10 km sans être vu. Il choisit sa proie. Quelques balles suffisent, il n'y a jamais eu de riposte. "



René Fonck en 1915



René Fonck et son avion SPAD S.XIII

René Fonck terminera la guerre avec 75 victoires aériennes. Dans tout le conflit il est seulement dépassé par le célèbre pilote allemand : Manfred Von Richtofen, le redoutable *Baron Rouge*, 80 victoires, mais finalement abattu par les alliés le 21 avril 1918.

En parallèle, René est élu peu après la guerre Président de la Ligue aéronautique de France, où il intervient dans les médias et dans les conférences afin de soutenir les investissements dans le secteur de l'aviation en plein essor. En 1925, il rejoint le projet américain de traversée de l'Atlantique par voie aérienne et en 1935 l'armée française fait à nouveau appel à lui et à son expérience dans le but d'étudier et d'améliorer les méthodes d'apprentissage dans le domaine.

Pendant l'Occupation nazie, lors de la Seconde Guerre Mondiale, René Fonck restera fidèle au Maréchal Pétain, qui était favorable au développement de l'aviation militaire et qu'il voit encore comme le "Vainqueur de Verdun". Il sera finalement désavoué par le Maréchal et prendra ses distances avec le régime de Vichy. Accusé de collaboration avec l'ennemi, il sera arrêté en septembre 1944 mais libéré à la fin de la même année, aucune charge n'étant retenue contre lui. Il aurait même participé activement à la Résistance selon un document d'état-major publié en 1948. Fonck avait déclaré en 1941 :

" Ce qui fait défaut à la France, ce ne sont pas les aviateurs intrépides et valeureux, mais le matériel moderne dont nos aviateurs avaient besoin pour lutter et pour vaincre. "

Après la guerre, René se retire de toute vie publique, il gère une entreprise industrielle dans les Vosges, et se consacre à sa femme et à ses 2 enfants. C'est alors que le 18 juin 1953, à son domicile parisien, il est victime d'un accident vasculaire cérébral qui lui sera malheureusement fatal. Des obsèques religieuses ont lieu aux Invalides, auxquelles sont présents le chef d'état-major de l'Armée de l'Air, ainsi que d'autres généraux. René Fonck est enterré le 23 Juin 1953 dans le cimetière de son village natal de Saulcy-sur-Meurthe.

Une cinquantaine de soldats de l'Armée de l'Air en armes rendent les honneurs et au dessus de sa tombe, passent des avions venus de Nancy pour rendre un ultime hommage à l'As des As de la chevalerie des cieux française. Sur sa pierre tombale on peut lire notamment :

*"Ici vécut et mourut le 18 Juin 1953, l'As des As français
Le Capitaine Aviateur René FONCK qui remporta
du 5 mai 1917 au 11 novembre 1918 :
75 victoires aériennes..."*



René Fonck en 1918.

Un héros parmi tant d'autres, qui a dédié sa vie à la défense et à la grandeur de la nation française.

N'oublions pas, n'oublions jamais.

Julien Roman.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTÉRÊT AGRICOLE

Le **syndicat intercommunal d'intérêt agricole** est un regroupement de cinq communes (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey) ayant pour objectif l'achat mutualisé de matériel afin de permettre aux particuliers, aux organismes publics et aux agriculteurs de le louer.

Son siège est à la Mairie du Bonhomme sise 61 Rue du 3^{ème} Spahis Algériens – 68650 LE BONHOMME et il est présidé par M. Jean-Charles ANCEL, sa Secrétaire est Mme Anaïs SIESS. Voici le matériel qui est proposé à la location :

Matériel	Nom du responsable	Prix de la location
ATOMISEUR 22 litres	HENRY Jacques 111 La Violette 68240 Le Bonhomme Tél : 03-89-47-51-46 Port. 06-21-13-69-37	13 euros / jour
2 BROYEURS A PLAQUETTES HEIZOHACK HM5-400 HEIZOHACK HM6-400 	René TEMPE VIDEO-TEMPE 27 Rue du 3 ^{ème} Spahis Algériens 68650 LE BONHOMME Tél. : 03-89-47-52-58	42 euros / heure pour les personnes privées et morales ayant leur résidence ou leur siège dans l'une des communes membres (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey) 53 euros / heures pour les extérieurs 50 euros annuel pour frais de prise en charge
PLANTEUSE DE PIQUETS PERCUTEUR THERMIQUE COMPLET CARMO* 	HENRY Jacques 111 La Violette 68240 Le Bonhomme Tél : 03-89-47-51-46 Port. 06-21-13-69-37	32 euros / jour
DESHERBEUSE-RAMASSEUSE ESCOMEL KOMMUNAL 600* 	Ateliers municipaux d'Orbey 5, ZA Grand Prés 68370 ORBEY (heures ouvrables) Tél : 03-89-71-34-22 Mail : direction.technique@orbey.fr	63 euros /demi-journée

<p>ROULEAU COMPACTEUR DUPLEX VR6500KF3 Moteur KUBOTA 6,5cv 700kg*</p> 	<p>Ateliers municipaux d'Orbey 5, ZA Grand Prés 68370 ORBEY (heures ouvrables) Tél : 03-89-71-34-22 Mail : direction.technique@orbey.fr</p>	<p>42 euros / jour</p>
<p>DESHERBEUSE A CONDUCTEUR MARCHANT</p> 	<p>Ateliers Municipaux de LE BONHOMME 66 Rue du 3^e Spahis Algériens 68650 LE BONHOMME Tél : 06.89.91.05.02 Mail : ateliers.municipaux.du.bonhomme@orange.fr</p>	<p>95 euros / jour pour les personnes privées et morales ayant leur résidence ou leur siège dans l'une des communes membres (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey)</p> <p>105 euros / jour pour les extérieurs</p>

*ImageS non contractuelles

Mise à jour le 29/01/2024 suite à la délibération n°DEL_SIIA_2024_01_04 du 23/01/2024 fixant les tarifs.

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter Mme Anaïs SIESS, Secrétaire du SIIA, au 03.89.47.51.03 ou par mail siia-lapoutroie@orange.fr.

Commande groupée de récupérateurs d'eau de pluie

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg organise, dans le cadre de sa politique en faveur de l'adaptation au changement climatique et avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, une commande groupée de récupérateurs d'eau de pluie.

- > Récupérateur mural 330 L
- > Modèle d'exposition visible à la CCVK sur RDV : 03 89 78 21 55
- > Tarif (après déduction de la subvention de 60% de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse) : **68,20€**
- > Opération réservée aux habitants de la vallée de Kaysersberg
- > 1 seule commande par foyer
- > Plus d'infos sur : www.cc-kaysersberg.fr



TRAVAUX DE LA CEA SUR LA RD415 :

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) informe de la prochaine réalisation de travaux de rénovation de la RD415.

Le chantier se déroulera en 3 phases successives :



Travaux prévus par la CeA sur la RD415 en 2024

Réunion publique d'information
Mardi 19 mars à 18h30 - Salle du Hirtenhaus à Kientzheim

Dates	Tronçons	Déviations
Du 8 avril au 10 avril	Cimetière de Kaysersberg Ammerschwihir	via Kientzheim
Du 11 avril au 19 avril	Ammerschwihir Avant carrefour Katzenthal	via Sigolsheim et Kientzheim
Du 22 avril au 3 mai	Cimetière de Kaysersberg Caserne des pompiers Carrefour Katzenthal Rd-point Ingersheim	via Kaysersberg via Sigolsheim et Kientzheim

Route fermée à la circulation

Déviations grande maille poids lourd (PL) en transit :

Travaux de couche de roulement du 08 avril 2024 au 03 mai 2024.
Pendant toute la durée des travaux, mise en place d'une déviation des PL en transit.



BlaBlaCar Daily : la nouvelle solution de covoiturage de la CCVK

La CCVK propose BlaBlaCar Daily pour remplacer les lignes Covoit'ici. Ce nouveau service est accessible à tous les habitants de la vallée, pour tous les trajets domicile-travail, quelle que soit leur commune de résidence ou de travail.

Comment fonctionne l'application BlaBlaCar Daily ?

Les passagers et conducteurs téléchargent l'application [BLABLACAR DAILY](#) et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.

L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.

Si je suis conducteur : Je renseigne mon itinéraire et les jours où je propose du covoiturage.

Si je suis passager : Je renseigne mon itinéraire et les jours où je souhaite covoiturer. L'application me propose alors des conducteurs susceptibles de m'emmener et je n'ai plus qu'à valider ma demande de covoiturage.

Les conducteurs perçoivent une indemnité de 2 à 3 € par trajet, selon la distance covoiturée. Pour les passagers, les dix premiers trajets sont offerts et au-delà, le coût est de 0,50 € par trajet.

Les conducteurs peuvent également recevoir la « Prime Covoiturage de 100 € » mise en place en janvier 2023 dans le cadre du plan national du covoiturage du quotidien. Les conducteurs peuvent en bénéficier après leurs 10 premiers trajets sur l'application BlaBlaCar Daily. Ce montant s'ajoute aux économies déjà réalisées en covoiturant.

En déployant BlaBlaCar Daily, la CCVK rejoint les nombreux territoires du Haut-Rhin, dont Colmar Agglomération, qui expérimentent déjà cette nouvelle solution de covoiturage. Pour l'année 2024, une enveloppe de 15 000 € sera affectée au financement du service, sachant que, dans un souci d'équité entre les territoires, le payeur est le territoire où se situe le lieu de travail.



Réseau parents 68 :

Ateliers, temps d'échanges... découvrez le programme 2024 des animations gratuites proposées par le Réseau Parents de la vallée de Kayserberg : <https://bit.ly/reseau-parents-vallee-kaysersberg>

Plus d'infos sur le site du service Petite Enfance et Jeunesse de la CCVK :

<https://www.enfance-jeunesse-ccvk.fr>

Une mine d'infos utiles, aussi bien pour les tout-petits (voir Petite Enfance 0-3 ans), que pour les enfants et ados (voir Jeunesse 6-17 ans).

CARITAS ALSACE

Cet été, devenez « famille de vacances » avec Caritas !

Caritas Alsace est à la recherche de familles volontaires pour accueillir un enfant cet été. Tout au long de l'année, l'association suit des familles en situation de précarité. Celles-ci ont rarement la possibilité de partir en vacances, faute de moyens.

Caritas propose à leurs enfants de changer d'air dans des familles volontaires. Ces « familles de vacances » bénévoles accueillent un (ou deux) enfant(s), âgé(s) de 7 à 10 ans, pendant deux semaines en été.

Pas besoin d'organiser un programme compliqué : passer du temps avec l'enfant et partager son quotidien (jardinage, bricolage, jeux de société, balades dans la nature...) lui permettra de faire plein de découvertes et de passer d'excellentes vacances.

PROGRAMME D'ANIMATIONS 2024

Le réseau parents de la vallée de Kayserberg organise des ateliers et animations pour accompagner les parents dans leur rôle éducatif



CET ÉTÉ, ACCUEILLEZ UN ENFANT EN VACANCES



TOUTES LES INFOS SUR
[CARITAS-ALSACE.ORG](https://www.caritas-alsace.org)

Accueillez un enfant en vacances, et offrez-lui des souvenirs inoubliables !
Les dates d'accueil pour l'été 2024 sont les suivantes (au choix) : du 9 au 23 juillet ou du 23 juillet au 2 août. Plus d'informations auprès de Valeria par téléphone (06.23.08.69.75) ou par mail (AFV@federationcaritasalsace.org)

Du 6 au 9 juin 2024, les citoyens européens seront appelés aux urnes pour désigner les 720 membres du Parlement européen.



Depuis le départ du Royaume-Uni le 31 janvier 2020 (BREXIT), 705 députés occupent le Parlement européen, dont 79 pour la France.

Le 9 juin 2024, tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, est invité à élire leurs représentants au Parlement européen.

Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée au :

- > 1^{er} mai 2024 pour les inscriptions en ligne
- > 3 mai 2024 pour les inscriptions en Mairie.

Vous avez la possibilité de vérifier vous-même votre situation électorale directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Les procurations sont à établir sur le site internet : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Quel est le rôle d'un eurodéputé ?

Elus par les citoyens européens, les eurodéputés les représentent directement au sein de l'Union européenne. Cette composante démocratique est essentielle dans la mission des parlementaires, qui doivent faire le lien avec les autres institutions, notamment Commission et Conseil.

Pendant leur mandature, les élus ont pour fonction de discuter, d'amender, et de voter les textes de loi proposés par la Commission, toujours en cherchant un consensus avec le Conseil de l'UE qui valide également les textes. Le Parlement vote également le budget de l'Union et dispose de divers moyens de contrôle sur les institutions européennes : il approuve la composition de la Commission européenne, peut constituer des commissions d'enquête et même censurer la Commission qui doit alors démissionner.

Au sein du Parlement, les députés rejoignent au moins une et souvent plusieurs des 20 commissions thématiques permanentes chargées d'examiner les textes de loi.

**En 2024
on vote pour
l'avenir de
l'Europe**

**JE M'INSCRIS SUR
LES LISTES ÉLECTORALES**

Jusqu'au 1^{er} mai 2024 sur elections.interieur.gouv.fr
Jusqu'au 3 mai 2024 en mairie ou par courrier

ÉLECTIONS
EUROPÉENNES
2024

Les citoyens français voteront le dimanche 9 juin 2024.

Numéros surtaxés et abonnements internet :

Attention aux pièges

J'évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone




 Direction générale de la
 concurrence, de la consommation
 et de la répression des fraudes

Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, annuaire, etc.).

Les 3 types de numéros pouvant être surtaxés sont :

- Les numéros spéciaux à 10 chiffres commençant par **081, 082 ou 089**
- Les numéros courts à 4 chiffres commençant par **10 ou 32 à 39**
- Les numéros courts à 6 chiffres commençant par **118**

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique.

Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé.

Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

0 825 123 456 Service 0,80 €/min + prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

0 809 100 114 Service gratuit + prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

0 800 134 426 Service à appel gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).



Le site surmafacture.fr est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.



Comment déjouer les pièges ?

Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur

Je peux recevoir un appel, un SMS ou un message sur mon répondeur d'un numéro commençant 06, 07 ou 09, 01, 02, 03, 04 et 05, me demandant de rappeler un numéro ou de cliquer sur un lien sous prétexte :

- d'urgence
- de gain attractif
- de démarches administratives
- de colis à retirer...

Message de 06 66 66 66 06

Vous avez un colis, rappelez le 0825...

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification en consultant l'annuaire inversé : www.surmafacture.fr.

Attention sur internet au « Click to Call » (cliquer pour appeler)

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration, etc.) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification. Toutes les informations pratiques sur les numéros spéciaux sont disponibles sur le site www.surmafacture.fr.



Attention aux abonnements Internet+

En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance.

Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à Internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques.

Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux,...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.



Les bons réflexes

1 **Attention aux numéros inconnus.** Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :

#jenerappellepas
#jenerappellepas !

2 Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : **je consulte l'annuaire inversé** sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.

3 Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

4 J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :

- **vert** = gratuit
- **gris** = prix d'un appel normal
- **violet** = numéro surtaxé

Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débuter par un message d'information tarifaire.

→ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ? Je dépose un signalement sur www.surmafacture.fr

→ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ? Je le signale au

33700

ou sur www.33700.fr



Signal
Conso

Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits

Je dépose un signalement sur

signal.conso.gouv.fr

ou sur l'application

